Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEA, veuillez visiter :
bacprocgea.fr/annales-sujets-et-corriges

Épreuve E6 : Pilotage de l’entreprise

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-CGEA-E6** • Durée : **25 minutes** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de la rupture des négociations précontractuelles** (3 questions) **Page 3**

2. **Diagnostic stratégique et projet de diversification laitière** (3 questions) **Page 5**

3. **Calcul de marge, seuil de rentabilité et faisabilité économique** (3 questions) **Page 8**

4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprocgea.fr/assets/annales/bac-pro-cgea/Économie agricole/2026/Bac Pro CGEA - Économie agricole - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la rupture des négociations précontractuelles

L'EARL des Prés du Layon et la coopérative Terroirs du Layon ont négocié un accord de distribution à partir du 8 janvier 2026, avant que la coopérative mette fin aux échanges sans signer de contrat. L'EARL réclame 3 600 euros de frais d'étude et les bénéfices espérés, et doit analyser ses demandes au regard de l'article 1112 du Code civil et de l'arrêt Manoukian.

Partie 1

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel l'EARL est confrontée.

Du 8 janvier au 2 février 2026, l'EARL et la coopérative mènent des **négociations précontractuelles** pour un accord de distribution, puis la coopérative y met fin sans contrat signé. L'EARL invoque 3 600 € de frais d'étude et les bénéfices espérés. Le problème de droit est de déterminer si cette rupture des pourparlers est fautive et, dans ce cas, quels préjudices peuvent être indemnisés.

DR 1 : qualification et problème de droit

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	Pourparlers, sans contrat
Problème de droit	Rupture fautive ?
Règle de droit applicable	
Solution motivée pour l'espèce	

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pourparlers rompus sans contrat : la faute éventuelle et les préjudices indemnisables doivent être établis.

Question 1.2. Exposez la règle de droit applicable à la rupture des négociations précontractuelles en vous appuyant sur l'article 1112 du Code civil et sur la décision de la Cour de cassation figurant au DT 1.

L'article 1112 du Code civil consacre la liberté d'engager, de conduire et de rompre les négociations, sous réserve de la bonne foi. Une rupture fautive peut engager la responsabilité extracontractuelle de son auteur, si elle cause un préjudice réparable.

- L'arrêt *Manoukian* du 26 novembre 2003 exclut l'indemnisation des gains espérés du contrat non conclu.
- L'article 1112 exclut aussi la perte de chance d'obtenir ces gains.

La réparation ne peut donc couvrir que les préjudices directement causés par la faute, et non les avantages attendus du contrat.

DR 1 : règle de droit applicable

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	Liberté, bonne foi ..... Gains espérés exclus
Solution motivée pour l'espèce	.....

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rupture libre sous réserve de la bonne foi; faute indemnisable, mais ni gains espérés ni perte de chance de les obtenir.

Question 1.3. Appliquez la règle aux faits. Précisez les éléments que l'EARL devrait établir pour obtenir réparation, distinguez les frais engagés des bénéfices espérés et concluez sur les demandes indemnitaires envisageables.

L'EARL doit établir une faute dans la conduite ou la rupture des pourparlers, un préjudice certain et un lien direct entre eux. La seule interruption des échanges ne suffit pas : il faudrait notamment démontrer des circonstances déloyales, que les faits fournis ne précisent pas.

Les 3 600 € de frais d'étude ne sont envisageables que si leur réalité et leur lien direct avec la faute sont prouvés. Les bénéfices espérés, comme la perte de chance de les réaliser, sont exclus par l'article 1112 et l'arrêt *Manoukian*. En l'état, la faute n'est pas établie.

DR 1 : solution motivée

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée pour l'espèce	Frais prouvés si faute ..... Gains espérés exclus

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Frais d'étude : réparation envisageable si faute, préjudice et lien direct sont prouvés. Bénéfices espérés : non indemnisables.

2. Diagnostic stratégique et projet de diversification laitière

L'EARL envisage de transformer une partie de son lait en yaourts et fromages frais, puis de les vendre en circuits courts. Le diagnostic porte sur ses ressources et contraintes, son environnement et les orientations permettant de tester et sécuriser ce projet.

Partie 2

Question 2.1. Classez les quatre éléments internes du tableau en forces ou faiblesses et les quatre éléments externes en opportunités ou menaces. Justifiez brièvement chaque classement.

Classement	Éléments et justification
Forces	Savoir-faire laitier et qualité reconnue : compétences et matière première valorisables. Équipe de trois salariés : ressources humaines déjà mobilisées.
Faiblesses	Trésorerie limitée : financement du lancement difficile. Absence d'expérience en vente directe : compétences commerciales à acquérir.
Opportunités	Demande locale de produits fermiers : débouché potentiel. Aides à l'investissement : soutien possible sous conditions.
Menaces	Producteurs concurrents : pression sur les ventes. Coûts fluctuants de l'énergie et des emballages : rentabilité fragilisée.

Les forces et faiblesses relèvent des ressources internes ; les opportunités et menaces viennent de l'environnement. L'enquête auprès de 80 ménages indique un intérêt, mais elle n'est pas représentative de la population : les ventes prévisionnelles doivent donc rester prudentes.

Diagnostic stratégique complété

Tableau de diagnostic stratégique

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Savoir-faire laitier	Trésorerie limitée	Demande locale en produits fermiers	Producteurs concurrents
Équipe : 3 salariés	Pas d'expérience de vente directe	Aides à l'investissement	Énergie et emballages variables

À compléter à partir du DT 2

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : savoir-faire laitier, équipe. Faiblesses : trésorerie limitée, inexpérience commerciale. Opportunités : demande locale, aides. Menaces : concurrence, coûts fluctuants.

Question 2.2. Présentez une analyse PESTEL du projet à partir des informations du DT 2. Identifiez au moins un facteur pertinent dans quatre dimensions distinctes et expliquez son effet possible sur l'entreprise.

Dimension	Facteur et effet possible
Politique	Aides à l'investissement possibles sous conditions : elles peuvent faciliter le financement.
Économique	Variabilité de l'énergie et des emballages : elle peut réduire la marge.
Socioculturelle	61 personnes sur 80 interrogées sont intéressées : signal favorable, à confirmer car l'enquête n'est pas représentative.
Technologique	Absence d'atelier de transformation : équipement et compétences sont à acquérir.
Environnementale	La vente locale est envisagée, mais son impact environnemental n'est pas chiffré.
Légale	Les règles sanitaires et obligations de vente doivent être vérifiées avant le lancement.

Ces facteurs peuvent influer sur le financement, les coûts, la demande, les équipements, les effets environnementaux et les conditions de lancement. L'intérêt mesuré auprès des ménages reste indicatif ; il ne suffit pas à garantir les ventes.

Analyse PESTEL du projet laitier

Dimension	Facteur du DT 2	Effet possible
Politique	Aides sous conditions	Financement facilité
Économique	Énergie et emballages variables	Marge fragilisée
Socioculturelle	61 intéressés sur 80	Demande potentielle à confirmer
Technologique	Pas d'atelier	Équipement et compétences à acquérir
Environnementale	Vente locale, impact non chiffré	Effet non démontré
Légale	Règles sanitaires et vente à vérifier	Conditions à respecter avant lancement

Facteurs et effets possibles selon les informations du DT 2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

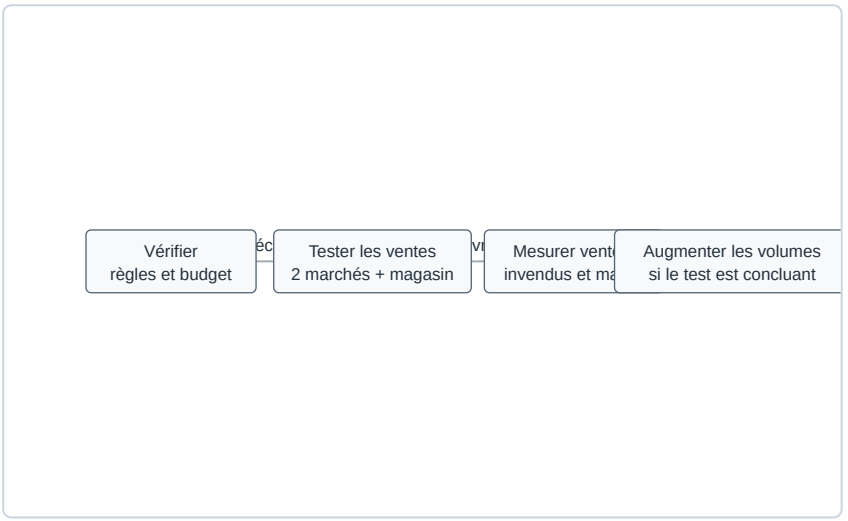
PESTEL : aides possibles, coûts volatils, intérêt local à confirmer, atelier à créer, impact environnemental non chiffré et règles à vérifier.

Question 2.3. Analysez le choix de diversification envisagé et formulez deux préconisations opérationnelles permettant de limiter les risques économiques, commerciaux ou humains du projet.

La diversification valorise une partie du lait et peut répondre à l'intérêt local pour les produits fermiers. Elle comporte toutefois des risques : trésorerie limitée, absence d'expérience en vente directe, concurrence, coûts fluctuants et charge supplémentaire pour les trois salariés. Un démarrage progressif permet de tester le débouché avant d'engager des dépenses importantes.

1. Tester la vente sur deux marchés hebdomadaires et dans un magasin de producteurs ; suivre les ventes, les invendus et la marge avant d'augmenter les volumes.
2. Établir un budget d'investissement et de trésorerie, vérifier l'éligibilité aux aides et les règles sanitaires, puis prévoir la formation ou l'organisation du travail nécessaire.

Déploiement progressif de la diversification



Sécuriser le lancement, tester les débouchés et mesurer les résultats avant toute hausse des volumes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Tester les débouchés à petite échelle, puis augmenter les volumes seulement après validation des ventes, du financement, des règles sanitaires et de la charge de travail.

3. Calcul de marge, seuil de rentabilité et faisabilité économique

Le projet prévoit la vente annuelle de 12 000 unités de produits laitiers au prix moyen de 2,40 euros, avec un coût variable unitaire de 1,25 euro et 13 800 euros de charges fixes spécifiques. Les calculs permettent d'apprécier la rentabilité prévisionnelle simplifiée, sans inclure le financement de l'investissement ni les coûts exclus du calcul par le DT 3.

Partie 3

Question 3.1. Calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, le coût variable total et la marge sur coût variable totale pour le volume annuel prévu.

Pour le volume prévu, le chiffre d'affaires se calcule en multipliant les 12 000 unités par le prix unitaire de 2,40 €. Le coût variable total correspond aux 12 000 unités multipliées par 1,25 €. La marge sur coût variable totale est la différence entre ces deux montants : elle contribue à couvrir les charges fixes spécifiques du projet.

DR 2 complété : calculs de la question 3.1

Calculs économiques du projet

Indicateur	Calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel	12 000 × 2,40	28 800 €
Coût variable total	12 000 × 1,25	15 000 €
Marge sur coût variable totale	28 800 - 15 000	13 800 €
Marge sur coût variable unitaire		
Seuil de rentabilité en volume		
Marge de sécurité en unités		
Résultat prévisionnel simplifié		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Chiffre d'affaires : 28 800 €. Coût variable total : 15 000 €. Marge sur coût variable totale : 13 800 €.

Question 3.2. Calculez la marge sur coût variable unitaire, puis le seuil de rentabilité en volume. Indiquez la marge de sécurité en unités au volume prévisionnel.

La marge unitaire s'obtient en soustrayant le coût variable unitaire du prix de vente : 2,40 − 1,25 = 1,15 €. Le seuil de rentabilité est égal aux charges fixes divisées par cette marge, soit 13 800 ÷ 1,15 = 12 000 unités. La marge de sécurité correspond au volume prévu diminué du seuil : ici, le projet ne dispose d'aucune unité de sécurité.

DR 2 complété : calculs de la question 3.2

Calculs économiques du projet

Indicateur	Calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel	.....	.....
Coût variable total	.....	.....
Marge sur coût variable totale	.....	.....
Marge sur coût variable unitaire	..... 2,40 - 1,25	..... 1,15 €
Seuil de rentabilité en volume	..... 13 800 ÷ 1,15	..... 12 000 unités
Marge de sécurité en unités	..... 12 000 - 12 000	..... 0 unité
Résultat prévisionnel simplifié	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge unitaire : 1,15 €. Seuil de rentabilité : 12 000 unités. Marge de sécurité : 0 unité.

Question 3.3. Calculez le résultat prévisionnel du projet avant prise en compte du financement de l'investissement. Concluez sur sa faisabilité à partir des seules données fournies et indiquez une limite de cette analyse.

Le résultat prévisionnel simplifié se calcule en retirant les charges fixes de la marge sur coût variable totale : 12 000 × (2,40 − 1,25) − 13 800 = 0 €. Le projet atteint donc tout juste son seuil au volume prévu, sans marge de sécurité. Cette conclusion reste limitée : le calcul exclut notamment l'amortissement, les coûts d'emprunt, l'impôt et toute rémunération supplémentaire du gérant.

DR 2 complété : résultat prévisionnel simplifié

Calculs économiques du projet

Indicateur	Calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel	.....	.....
Coût variable total	.....	.....
Marge sur coût variable totale	.....	.....
Marge sur coût variable unitaire	.....	.....
Seuil de rentabilité en volume	.....	.....
Marge de sécurité en unités	.....	.....
Résultat prévisionnel simplifié	..... 13 800 - 13 800	..... 0 € .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat prévisionnel simplifié : 0 €. Le projet est à l'équilibre, sans marge de sécurité.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC PRO CGEA

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve orale E6 de pilotage de l'entreprise du Bac professionnel CGEA, session 2026, code 26-BP-CGEA-E6, dure 25 minutes et a un coefficient 3. À partir du projet de transformation et de vente directe de l'EARL des Prés du Layon, elle évalue le raisonnement juridique, le diagnostic stratégique, les préconisations et les calculs de rentabilité prévisionnelle simplifiée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La rupture des négociations précontractuelles est libre, mais doit respecter la bonne foi ; une rupture fautive peut engager la responsabilité de son auteur.
- L'indemnisation ne couvre ni les avantages attendus du contrat non conclu ni la perte de chance de les obtenir.
- Marge sur coût variable unitaire = prix de vente unitaire - coût variable unitaire ; marge totale = chiffre d'affaires - coûts variables totaux.
- Seuil de rentabilité en unités = charges fixes / marge sur coût variable unitaire ; marge de sécurité = volume prévu - seuil de rentabilité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Structurez l'analyse juridique selon le syllogisme : faits, problème de droit, règle applicable, solution motivée.
- Distinguez les frais réellement engagés des gains espérés et vérifiez si les faits permettent d'établir une faute.
- Classez les facteurs internes et externes séparément, puis justifiez les dimensions PESTEL retenues.
- Présentez les calculs avec leurs unités et arrondis ; signalez les coûts absents de l'analyse simplifiée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en unités dans ce sujet ?

Calculez d'abord la marge sur coût variable unitaire en soustrayant le coût variable unitaire du prix de vente. Divisez ensuite les charges fixes annuelles par cette marge, puis arrondissez le volume à l'unité.

Q : Les bénéfices espérés peuvent-ils être indemnisés après une rupture fautive des négociations ?

Non. Selon l'article 1112 du Code civil et la décision Manoukian, l'indemnisation ne peut couvrir ni les avantages attendus du contrat non conclu ni la perte de chance d'obtenir ces avantages.

Q : Comment organiser le temps de cette épreuve de 25 minutes ?

Les trois parties sont notées sur 7, 7 et 6 points. Répartissez le temps en fonction de ces pondérations et gardez un moment pour vérifier les calculs, les unités, les arrondis et la cohérence des réponses.

Q : Quelles limites faut-il signaler pour le résultat prévisionnel ?

Le résultat est simplifié : les données excluent notamment les coûts d'emprunt, les amortissements, les impôts et une rémunération supplémentaire du travail du gérant. Il ne constitue donc pas un résultat comptable complet.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprocgea.fr/assets/annales/bac-pro-cgea/Économie agricole/2026/Bac Pro CGEA - Économie agricole - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro CGEA : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.